

L'apprentissage dans les structures privées

HÉTIS

Haute école du travail
et de l'intervention sociale

Pour une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La réforme de la formation a modifié les conditions du contrat d'apprentissage et donné l'accès à la formation par l'apprentissage jusqu'à 29 ans pour l'ensemble des titres et diplômes. Les formations proposées par notre Ecole sont, par conséquent, toutes concernées par ces dispositions.

Les mesures prises par le gouvernement dans le cadre du plan «1 jeune, 1 solution» sont **prolongées jusqu'au 30 Juin 2022**.

Une **aide exceptionnelle de 8000€** à l'embauche d'**apprentis de 18 à 29 ans** pour les entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent un apprenti préparant un **diplôme ou titre professionnel équivalent au plus à un niveau 7 (Bac+5)**.

Pour les entreprises de plus de 250 salariés, l'aide est conditionnée au respect d'un quota minimum d'alternants en 2022.



PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes de 16 à 29 ans.

Il n'y a pas d'âge limite pour certains apprentis (reconnaissance travailleur handicapé ou projet de création/ reprise d'entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ou sportif de haut niveau ou échec au diplôme/ titre professionnel visé entraînant un renouvellement de contrat).



LE CONTRAT

CDD de 1 à 3 ans (suivant la formation choisie) **ou CDI** alternant des périodes en entreprise et des périodes en formation à HÉTIS. Le contrat d'apprentissage obéit aux mêmes règles qu'un contrat de travail salarié.

Dans la structure d'accueil, l'apprenti(e) doit être encadré(e) par un **maître d'apprentissage**.

Pour les **entreprises privées**, les **frais de formation sont financés par l'OPCO** à hauteur du coût contrat.



POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE

- Pour **recruter de nouveaux salariés**, les **former aux métiers** du travail social et les **adapter à vos besoins**.
- Pour **anticiper les départs en retraite** et **assurer la transmission des savoir-faire spécifiques** à votre structure.
- Pour **bénéficier d'aides financières** : **aide exceptionnelle à l'embauche, réduction de charges patronales, aide au tutorat...**

EXEMPLES DE SIMULATIONS DU COÛT D'UN APPRENTI SELON L'ÂGE ET LA FORMATION VISÉE

Pour l'embauche d'une personne de 18 à 20 ans en contrat d'apprentissage, pour des formations du niveau CAP à Licence, le coût salarial la 1ère année est le suivant :

	SALAIRE BRUT ANNUEL	COTISATIONS PATRONALES TOTALES
COÛT SALARIAL POUR L'EMPLOYEUR	8 022 €* 11 704 € Soit 975 €/mois	3 682 €
AIDES FINANCIÈRES OCTROYÉES À L'EMPLOYEUR	RÉDUCTION DE CHARGES PATRONALES	AIDE EXCEPTIONNELLE
	3 241 €	8 000 €
COÛT NET EMPLOYEUR (aides incluses sur 1 an)	463 € SOIT 39 €/MOIS	

Pour l'embauche d'une personne de 21 à 25 ans en contrat d'apprentissage, pour des formations du niveau CAP à Licence, le coût salarial la 1ère année est le suivant :

	SALAIRE BRUT ANNUEL	COTISATIONS PATRONALES TOTALES
COÛT SALARIAL POUR L'EMPLOYEUR	9 887 €* 14 426 € Soit 1 202 €/mois	4 539
AIDES FINANCIÈRES OCTROYÉES À L'EMPLOYEUR	RÉDUCTION DE CHARGES PATRONALES	AIDE EXCEPTIONNELLE
	3 994 €	8 000 €
COÛT NET EMPLOYEUR (aides incluses sur 1 an)	2 432 € SOIT 203 €/MOIS	

*Le résultat présenté est une estimation évaluée en fonction des planchers légaux (pourcentage du SMIC). Lorsque le mode de calcul conventionnel est plus favorable à l'apprenti, c'est celui-ci qui prévaut. Les données du simulateur sont indicatives, les aides sont octroyées par les services instructeurs compétents.

Pour effectuer le calcul du coût salarial des publics de 26 à 29 ans et retrouver les tableaux présentés ci-dessus, rendez-vous sur le lien suivant : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

ACCÈDEZ À LA FORMATION

Contactez le Pôle Accueil et Orientation de HÉTIS qui étudiera avec vous votre projet de formation.

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice
Tel. 04 92 07 77 97 | info@hetis.fr

f in @hetis | www.hetis.fr

HÉTIS
Haute école du travail
et de l'intervention sociale

